

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2251 ET 2252 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2251 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 4 985 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation;*
- Règlement numéro 2252 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 2 925 000 \$ pour des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.*

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 décembre 2019.

Les présents règlements entrent en vigueur le 14 janvier 2020 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 14 janvier 2020.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*